

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS571

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Alexandra Martin, M. Forissier, M. Gosselin, Mme Louwagie, M. Dubois,
M. Taite, M. Vermorel-Markes, M. Hetzel et M. Seitlinger

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dans le souci d'une juste représentation du territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une mise en place plus globale de l'expérimentation et afin d'opérer plus largement sur le territoire national, le décret détermine les territoires concernés en étant soucieux d'une représentation équilibrée des diversités des territoires afin de répondre aux différentes caractéristiques géographiques et démographiques du territoire national.